



Plan de services en français

2024–2025

*Ministère de
la Justice*

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2024
Plan de services en français
Ministère de la Justice
Avril 2024

ISBN : 978-1-77448-596-5

Plan de services en français 2024-2025

Ministère de la Justice

This document is also available in English under the title of: “French-language Services Plan 2024–25.”

Message de la sous-ministre

Je suis heureuse de présenter le Plan de services en français 2024-2025 du ministère de la Justice ainsi que le Compte rendu sur les services en français pour 2023-2024. Le plan 2024-2025, qui comprend l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques, met l'accent sur notre engagement à contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone et à assurer la prestation de services en français.

Nous nous engageons en particulier à améliorer le système de justice en mettant l'accent sur l'efficacité opérationnelle, l'accès à la justice et les services de justice familiale, et ce grâce à la formation du personnel, aux améliorations technologiques et à la prestation de services. Nous élargirons les services de justice familiale en offrant des services en français dans toute la province et ferons traduire les lois sur la famille. Des formations sur le droit de la famille et la terminologie juridique en français seront également données. Nous sommes conscients que nous devons collaborer avec les partenaires communautaires, gouvernementaux et de la justice afin de créer les conditions propices à la prévention et à la réduction de la criminalité en Nouvelle-Écosse, et nous travaillons avec les partenaires de la justice pour améliorer les services en français dans les tribunaux pénaux. Ce travail restera une priorité pendant l'année financière,

Nous pouvons mettre en œuvre le présent plan grâce au financement fédéral que nous recevons pour favoriser l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques sont attachés à soutenir la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en améliorant l'accès aux programmes et services de justice. Le présent plan témoigne d'une collaboration entre le personnel, tous les paliers de gouvernement et les partenaires de la justice pour intégrer dans nos activités courantes les objectifs et valeurs en question. Ce travail n'est pas possible sans leur engagement et leur travail.

Nous vous invitons à nous dire ce que vous pensez de notre plan et remercions sincèrement celles et ceux qui ont contribué à son élaboration et qui contribueront à sa mise en œuvre.

Merci.

Candace L. Thomas, c. r.
Mars 2024

Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l'importance des services en français et nous nous efforçons de nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. Nous croyons que les gens de la Nouvelle-Écosse doivent avoir accès, en français, à des services gouvernementaux de qualité, et le présent plan témoigne de notre engagement à faire en sorte que nos programmes, politiques et services répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons de concert avec d'autres institutions publiques désignées dans tout le gouvernement, y compris l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, par l'entremise du Comité de coordination des services en français et l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNÉ). Nous attachons une grande importance à ce type de partenariat, car il nous permet de continuer à bien comprendre les besoins propres à la communauté acadienne et francophone de la province.

Nous invitons les Néo-Écossaises et Néo-Écossais à demander au gouvernement des services en français. Nous invitons également les membres de la communauté acadienne et francophone à s'exprimer en participant aux agences, conseils et commissions qui sont régulièrement annoncés par le Bureau du Conseil exécutif. À mesure que nous continuons de maintenir et d'améliorer nos services en français, nous vous invitons à nous faire part de votre avis sur nos progrès ainsi que de vos commentaires et questions en communiquant avec la coordonnatrice des services en français de l'Office. Pour déposer une plainte officielle concernant les services en français, veuillez communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

Coordonnatrice des services en français

Stéphanie Lo, tél. : 902-229-0861
 Courriel : stephanie.lo@novascotia.ca

Services offerts en français

Le ministère de la Justice offre divers programmes et services en français, notamment :

- Audiences dans les tribunaux, conformément au *Code criminel*
- Service d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles
- Service d'interprétation simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles
- Traduction de documents imprimés en français, selon les recommandations des divisions
- Participation du personnel à la campagne *Bonjour!*
- Site www.nsfamilylaw.ca/fr en anglais et en français
- Traitement en français des demandes de divorce non contestées
- Programme d'information pour les parents (PIP) en anglais et en français, en ligne
- Modules d'admission en ligne (pour les questions liées au droit de la famille) dans les deux langues officielles
- Employés bilingues dans les bureaux de l'administration des centres de justice dans certaines localités
- Rapports présentenciels en français

- Documents téléversés sur la page Web des services correctionnels en français, et matériel promotionnel bilingue créé en fonction des besoins
- Participation des bureaux des services correctionnels communautaires de toute la province au programme *Bonjour!*
- Programmes éducatifs en français en milieu correctionnel, sur demande
- Supervision des détenus en français, sur demande

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse appuie les services en français :

- en donnant dans son site Web des informations dans les deux langues officielles;
- en offrant gratuitement et immédiatement, et ce, 24 heures sur 24, un service de consultation téléphonique avec un avocat de service qui donne des conseils juridiques en anglais ou en français aux personnes qui sont en état d'arrestation ou qui sont détenues;
- en retenant au besoin les services d'un avocat qui parle français pour représenter une personne accusée.

Le Service des poursuites publiques offre les services et programmes en français suivants :

- Avocats de la Couronne francophones
- Communications orales et écrites en français avec divers organismes (particulièrement les services de police) et le public (accusés, témoins et médias)

Communication en français avec le public

Ministère de la Justice

Les Services judiciaires, les Services correctionnels, les Services d'exécution des ordonnances alimentaires et les Services aux victimes sont les divisions du ministère de la Justice qui ont le plus de contacts avec le public. Leurs employés transmettent les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent donner suite à celles-ci dans la même langue. Si aucun employé n'est en mesure de répondre à une demande en français, celle-ci est alors transmise au bureau principal ou à Communications Nouvelle-Écosse pour traduction, ou à un autre membre du personnel pouvant répondre aux questions en français.

D'autres divisions ont des employés qui participent au programme *Bonjour!* et qui répondent à certaines demandes en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Le logiciel de correction français Antidote installé sur 52 ordinateurs utilisés par le personnel des tribunaux, des juges, des procureurs de la Couronne, des sténographes judiciaires et des agents de probation facilite aussi la correspondance avec nos parties prenantes.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Bien que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fonctionne indépendamment du ministère de la Justice, ces services sont inclus dans le plan de services en français.

Les points de service de l'Aide juridique qui offrent tous les services sont ceux qui ont le plus de contacts avec le public. Le personnel de l'Aide juridique répond en français à la correspondance reçue dans cette langue. Il transmet les demandes écrites ou verbales en français aux employés qui peuvent donner suite à celles-ci en français. Les documents sont traduits en interne ou par un service de traduction externe. Pour les documents devant être traduits, l'Aide juridique peut communiquer avec la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice afin d'obtenir une recommandation.

L'Aide juridique continue de tenir compte du nombre de demandes liées aux services en français et répond en français aux demandes reçues dans cette langue, selon les possibilités. Certains employés parlent couramment le français et peuvent répondre aux demandes dans cette langue. L'Aide juridique participe à la campagne *Bonjour!* pour répondre à certaines demandes en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci est transmise à un membre du personnel qui peut y répondre en français.

L'Aide juridique possède une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent d'offrir des services en français au téléphone à titre d'avocats de service.

Service des poursuites publiques (SPP)

Le Service des poursuites publiques compte des employés qui peuvent répondre aux demandes du public de communiquer en français, et ce, dans ses quatre régions géographiques. Il compte aussi 14 procureurs de la Couronne qui peuvent mener des procès en français. Les obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530.1 du *Code criminel*.

Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2023-2024

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif.

Ministère de la Justice

Objectifs réalisés

- Collaboration avec l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour rédiger et publier sur le site Web du ministère de la Justice, dans les deux langues officielles, avant le 31 mars 2024, le compte rendu sur les services en français pour 2023-2024 et le plan de services en français pour 2024-2025.
- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire des documents liés à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et à son règlement, à des normes, aux organismes du secteur public et au Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Traduction de certaines parties des règles et formulaires de procédure civile de la Nouvelle-Écosse et de l'avis de pratique relatif au droit de la famille.

Reports/en cours

- Revoir chaque année la politique sur la formation en français et ses besoins opérationnels pour s'assurer de répondre aux besoins de formation établis.
- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire des documents liés à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et à son règlement, à des normes, aux organismes du secteur public et au Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Offrir au personnel une formation sur les modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.
- Continuer d'explorer et de rédiger, en collaboration avec la magistrature, des politiques et procédures internes relatives aux modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse**Objectifs réalisés**

- A contribué au compte rendu sur les services en français pour 2023-2024 et au plan de services en français 2024-2025.

Reports/en cours

- Continuer de participer au travail du comité consultatif sur les services en français du Ministère en participant aux réunions.

Service des poursuites publiques**Reports/en cours**

- Continuer d'être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère.
- Tenir à jour une liste des avocats de la Couronne pouvant mener des procès en français, conformément à l'article 530.1 du *Code criminel*.

Objectif 2 :
**Élaborer et offrir au public des services et
 des programmes de qualité en français.**

Ministère de la Justice**Objectifs réalisés**

- A passé un contrat avec le Centre canadien de français juridique (CCFJ) pour offrir au personnel une formation sur la terminologie juridique en français liée au droit de la famille, au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025.
- A terminé les séances annuelles sur la terminologie juridique en français liée au droit de la famille et au droit pénal.
- A fourni des services en français au tribunal pénal conformément à l'article 530 du *Code criminel*.
 - A tenu six (6) procès et seize (16) procédures en français.
 - A fait appel à des interprètes en français dans les tribunaux à 117 reprises, pour un total de 523 heures de services d'interprétation.

- A offert aux employés du ministère de la Justice, de l'Aide juridique et du Service des poursuites publiques diverses formations en français.
 - Vingt-neuf (29) employés du ministère de la Justice et deux (2) employés du Service des poursuites publiques ont suivi différents cours de français à l'Université Sainte-Anne pendant l'année.
 - Vingt-deux (22) employés du ministère de la Justice et deux (2) employés du Service des poursuites publiques ont suivi une formation sur la terminologie juridique en français offerte par le CCFJ, et certains à plusieurs reprises.
 - Sept (7) membres du personnel ont suivi des ateliers en ligne intitulés « Correspondance juridique en français 2, 3 et 4 » en janvier, février et mars 2024, à l'Université Saint-Boniface, au Manitoba.
 - Deux (2) membres du personnel ont participé à un cours de cuisine en français dans le cadre du programme *Bonjour!*
- A continué d'offrir aux juges provinciaux des formations en français.
 - A parrainé deux (2) juges de la Cour provinciale pour suivre des séances de tutorat en français à l'Université Sainte-Anne, c'est-à-dire :
 - 16 heures pour le premier et 31 heures pour le second.
 - A apporté un soutien à quatre (4) juges pour suivre la formation linguistique en contexte juridique Juralingo, à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, au printemps et à l'automne 2023.
- A pourvu trois (3) postes de préposés de première ligne bilingues dans trois (3) tribunaux.
- A développé des partenariats avec des organisations externes en diffusant des offres d'emploi bilingues pour recruter davantage de candidats bilingues.
- A fourni un (1) rapport présentenciel en français.
- A supervisé en français une (1) personne soumise à une ordonnance de probation dans la communauté.
- A fourni plusieurs livres en français à des détenus, sur demande.
- A collaboré avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire en français les documents liés aux normes d'accessibilité.
 - A traduit la norme d'accessibilité proposée par le ministre pour l'environnement bâti.
 - Les recommandations sur l'environnement bâti et l'éducation sont en français.
 - La norme proposée sur l'environnement bâti a été publiée en français aux fins d'examen et de commentaires par le public.
 - Le site Web sur le recrutement de membres pour le Comité d'élaboration des normes de transport public a été fourni en français.
- A exploré la possibilité d'intégrer au nouveau système de gestion les lettres des Services aux victimes disponibles en français. Les documents prioritaires destinés au public ont été rédigés en français :
 - Lettres de gestion de cas pour les clients du programme provincial.
 - Brochures sur le processus de paiement de dédommagements.
- A traduit en français les brochures sur les conseils juridiques indépendants pour les survivants adultes d'agressions sexuelles.
- A annoncé dans les régions acadiennes les possibilités d'emploi liées aux Services aux victimes.

Reports/en cours

- Prendre des dispositions pour faire traduire la loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*) afin d'en publier une version non officielle.

- A passé un contrat avec le Centre de traduction et terminologie juridiques (CTTJ) pour faire de la traduction en 2024-2025.
- Poursuivre les activités liées à la mise en place du tribunal électronique en français et à son lancement.
- Continuer d’offrir des services bilingues de règlement extrajudiciaire des différends pour les affaires relevant de la loi sur l’établissement et l’exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*).
- Continuer de mettre à jour le contenu du site nsfamilylaw.ca/fr dans les deux langues officielles.
- Continuer d’annoncer les services en français liés au tribunal de la famille, comme :
 - le Programme d’information pour les parents (PIP), grâce aux médias sociaux (X, Facebook), et rappeler au personnel d’offrir le PIP en français aux clients, y compris les parties prenantes francophones dans les réseaux sociaux;
 - le tribunal électronique en français une fois en service, et la poursuite des activités pour faciliter sa prestation.
- Offrir dans les deux langues officielles des modules mis à jour pour le Programme d’information pour les parents.
- Poursuivre la traduction en français de documents sur le droit de la famille, selon les besoins.
- Explorer l’amélioration des compétences en français du personnel des services du tribunal de la famille pour répondre aux besoins opérationnels.
 - Séances de français à l’heure du dîner avec les employés de la Division de la famille pour mettre en pratique leurs compétences en français.
- Continuer d’augmenter le nombre de postes liés au tribunal de la famille pourvus avec des personnes bilingues ou parlant français.
- Répondre en français aux demandes de renseignements adressées dans cette langue.
- Continuer d’offrir au personnel du service du droit de la famille une formation sur la terminologie juridique en français liée au droit de la famille.
- Rédiger des rapports présentenciels en français, selon les besoins.
- Supervision des détenus en français, sur demande
- Offrir des programmes éducatifs en français en lien avec les services correctionnels, en fonction des besoins.
- Veiller à ce que le personnel et les avocats des services juridiques se voient offrir des possibilités de formation.
- Continuer d’offrir un soutien et des conseils juridiques à l’Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- Travailler avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire les communiqués de presse prioritaires relatifs à la Direction de l’accessibilité.
- Indiquer dans les offres d’emploi liées à la Direction de l’accessibilité que le français est atout.
- Faciliter la participation du personnel de la Direction de l’accessibilité aux formations en français.
- Recrutement d’avocats francophones afin de fournir des conseils juridiques indépendants pour les survivants adultes d’agressions sexuelles, et identification de conseillers francophones pour le Programme de consultations pour victimes d’actes criminels.
- Promouvoir les possibilités d’apprentissage en français auprès des membres de l’équipe de justice réparatrice.
- Accorder un financement pour la traduction des testaments rédigés en français, selon les besoins.
- Pourvoir les postes de greffier.
- Envoyer les offres d’emploi bilingues à des partenaires externes pour pouvoir recruter davantage de candidats bilingues.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- A fourni des cartes professionnelles bilingues aux avocats qui offrent des services en français.
- A offert aux employés de l'Aide juridique des formations en français fournies par le gouvernement provincial.

Reports/en cours

- Promotion du français dans les offres d'emploi comme étant un atout.
- Mise à la disposition des personnes demandant un avocat francophone une telle personne.

Service des poursuites publiques

Objectifs réalisés

- A fait la promotion des cours de français offerts par le gouvernement provincial et d'autres organismes.
 - Deux (2) procureurs de la Couronne ont suivi une formation offerte par le ministère de la Justice sur la terminologie en français.
 - Deux (2) membres du personnel ont suivi des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne.

Reports/en cours

- Continuer de fournir une licence du logiciel Antidote aux procureurs bilingues de la Couronne.
- Fournir aux procureurs bilingues de la Couronne un exemplaire du *Code criminel* en français – 10 exemplaires pour l'année en cours.

Objectif 3 : Maintenir le dialogue et consulter la communauté acadienne et francophone.

Ministère de la Justice

Objectifs réalisés

- A participé à des réunions tenues en français avec l'AJEFNÉ.
- A participé aux réunions du Comité de coordination des services en français avec l'Office des affaires acadiennes et de la Francophonie.
- A fait une présentation sur les fonctions des agents de probation pendant un cours de travail social de l'Université Sainte-Anne.
- A assuré la coordination avec les bureaux de probation du Québec, à plusieurs reprises, pour faciliter les transferts de dossiers à des agents de probation.
- A collaboré avec Communications Nouvelle-Écosse et le Bureau du Conseil exécutif pour annoncer les possibilités de postuler en français au Conseil consultatif sur l'accessibilité.

Reports/en cours

- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour offrir des occasions de participer à des consultations sur l'accessibilité en français.

- Apporter un soutien au Conseil scolaire acadien provincial pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'accessibilité.
- Répondre en français aux demandes de renseignements sur le handicap et l'accessibilité qui sont formulées dans cette langue.
- Continuer de rencontrer l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse pour la consulter au sujet des activités liées à la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- Traduction de titres de poste pour mettre à jour la liste des coordonnées des employés sur la version en français du site Web.

Reports/en cours

- Maintenir l'adhésion à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.
- Faire traduire et publier du contenu en français sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.

Service des poursuites publiques

Objectifs réalisés

- A fourni des cartes professionnelles bilingues à deux procureurs de la Couronne.

Reports/en cours

- Maintenir du contenu en français sur le site Web du Service des poursuites publiques.
- Fournir des cartes professionnelles bilingues aux procureurs de la Couronne nouvellement embauchés.

Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2024–2025

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif.

Buts

Afin de se faire les champions des structures administratives internes en renforçant les cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement et en assurer le soutien, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- à contribuer au plan et au rapport d'étape annuel du gouvernement provincial sur les services en français;
- à continuer d'élaborer et d'appliquer des politiques et des procédures pour appuyer la prestation de services en français;
- à sensibiliser les employés aux services en français, à appuyer les employés et à augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Revoir chaque année la politique sur les formations en français et ses tableaux de besoins opérationnels afin que les personnes indiquées dans ces derniers suivent les formations prévues.
- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire des documents liés à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et à son règlement, à des normes, aux organismes du secteur public et au Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Rédiger et publier, en français et en anglais, sur le site Web du ministère de la Justice, avant le 31 mars 2024, le Plan de services en français 2024-2025 et le compte rendu sur les services en français pour 2023-2024.
- Mettre à jour le protocole d'audience en français et le livret d'assermentation en français.
- Les Services aux victimes continueront d'être représentés au sein du comité sur les services en français du Ministère.
- Continuer d'offrir au personnel une formation sur les modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles, y compris :
 - un module d'information en ligne fournissant une « offre active de services » (en français), avec une formation virtuelle correspondante pour le personnel des tribunaux;
 - l'élaboration de bonnes pratiques pour l'offre active de services, afin que le personnel du tribunal de la famille puisse fournir des services en français aux clients qui le demandent.
- Favoriser l'adoption des règles de procédure civile, des formulaires et de l'avis de pratique traduits en français :
 - Examen, par les magistrats, des règles de procédure civile, des formulaires et de l'avis de pratique traduits en français en vue d'une éventuelle adoption par le Comité des règles;
 - Achèvement de la traduction de l'ensemble des règles de procédure civile, formulaires et avis de pratique de la Nouvelle-Écosse.

- Fournir des conseils juridiques et des services de rédaction en lien avec les modifications apportées à la *Loi sur les services en français* et à son règlement, selon les besoins.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse :

- continuera de participer au travail du comité consultatif sur les services en français du Ministère en participant aux réunions;
- contribuera au compte rendu sur les services en français pour 2023-2024 et au Plan de services en français 2024-2025.

Le Service des poursuites publiques :

- continuera d'être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère;
- tiendra à jour une liste des avocats de la Couronne pouvant mener des procès en français, conformément à l'article 530.1 du *Code Canada criminel*.

Objectif 2 : Élaborer et offrir au public des services et des programmes de qualité en français.

Buts

Pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation de services en français au public, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques s'engagent à :

- offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires;
- apporter un soutien à l'apprentissage du français chez les employés;
- mesurer les avantages et l'efficacité des cours de français avec les participants.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Promouvoir les possibilités d'apprentissage en français auprès des membres de l'équipe de justice réparatrice.
- Veiller à ce que le personnel juridique et les avocats continuent de profiter des possibilités de formation.
- Continuer d'offrir un soutien et des conseils juridiques à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- Accroître l'accessibilité aux services en français grâce à la disponibilité et à l'utilisation accrues de la technologie.
- Développer des partenariats avec des organisations externes en diffusant des offres d'emploi bilingues pour recruter davantage de candidats bilingues.
- Offrir des programmes éducatifs en français, sur demande.
 - Consigner le nombre de programmes demandés et offerts en français.
- Promouvoir et faciliter les possibilités d'apprentissage du français à mesure qu'elles se présentent.
 - Faire la liste des membres du personnel qui ont suivi des cours pendant l'année.

- Offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone.
 - Participer au programme *Bonjour!*
 - Veiller à ce que les documents mis sur la page Web des Services correctionnels soient traduits en français et que le matériel promotionnel soit fourni en français.
- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire en français les documents liés aux normes d'accessibilité.
- Indiquer dans les offres d'emploi liées à la Direction de l'accessibilité que le français est atout.
- Faciliter la participation du personnel de la Direction de l'accessibilité aux formations en français.
- Fournir en français des ressources sur la sensibilisation aux questions d'accessibilité et le renforcement des capacités en la matière.
 - Des versions en français du matériel de sensibilisation à l'accessibilité (p. ex. pour la Semaine nationale de l'accessibilité et la Journée internationale des personnes handicapées) ainsi que des ressources pour le renforcement des capacités (formation sur les bases de l'accessibilité) seront fournies aux organismes du secteur public.
- Continuer à faire de la traduction des documents destinés au public et aux clients une priorité, notamment : Programme provincial de services aux victimes, Programme de consultations pour victimes d'actes criminels, dédommagements et conseils juridiques indépendants.
- Continuer à promouvoir les possibilités d'apprentissage du français auprès du personnel des Services aux victimes.
- Continuer de promouvoir auprès de la communauté acadienne les possibilités d'emploi liées aux Services aux victimes.
- Mettre à jour le site Web des Services aux victimes afin de fournir en français des brochures, des formulaires et des informations prioritaires.
- Poursuivre le recrutement d'avocats francophones afin de fournir des conseils juridiques indépendants pour les survivants adultes d'agressions sexuelles, et identification de conseillers francophones pour le Programme de consultations pour victimes d'actes criminels.
- Placer au comptoir de chaque bureau des Services aux victimes un message de bienvenue en plusieurs langues.
- Continuer d'offrir au public des services et programmes en français à l'aide de plateformes en ligne et virtuelles.
 - Offrir dans les deux langues officielles des modules mis à jour pour le Programme d'information pour les parents.
 - Offrir dans les deux langues officielles des modules mis à jour pour l'accueil.
 - Continuer de mettre à jour le contenu du site nsfamilylaw.ca/fr dans les deux langues officielles.
- Continuer à améliorer la connaissance du français chez le personnel des tribunaux de la famille et explorer la possibilité de perfectionner les compétences en français du personnel des services du tribunal de la famille afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels.
 - Passer un contrat avec le CCFJ pour offrir des modules supplémentaires de formation sur la terminologie juridique en français au personnel du tribunal de la famille en lien avec le droit de la famille.
 - Offrir chaque mois des dîners-causeries en français au personnel des tribunaux afin qu'il puisse améliorer sa connaissance de la langue française et être plus à l'aise dans cette langue.

- Continuer d’annoncer les programmes et services en français liés au tribunal de la famille.
 - Les informations concernant les programmes et services en français du tribunal de la famille seront annoncées sur les médias sociaux et par affichage numérique dans tous les tribunaux de la famille de la Nouvelle-Écosse.
- Poursuivre les activités visant à appuyer le lancement du tribunal électronique.
 - Assurer la liaison avec la magistrature afin de faire des essais du tribunal électronique en français pour les utilisateurs.
- Poursuivre la traduction en français de documents sur le droit de la famille, selon les besoins.
 - Passer un contrat avec l’Université de Moncton pour la traduction d’autres lois en 2024.
- Recruter des candidats pour le poste bilingue d’agent d’exécution des ordonnances alimentaires.

L’Aide juridique de la Nouvelle-Écosse :

- indiquera dans les offres d’emploi que le français constitue un atout;
- offrira la formation en français offerte par le gouvernement aux employés de l’Aide juridique;
- mettra à la disposition des personnes demandant un avocat francophone une telle personne.

Le Service des poursuites publiques :

- fera la promotion des possibilités de suivre les cours de français offerts par le gouvernement provincial et d’autres organismes;
- continuera de fournir une licence du logiciel Antidote aux procureurs bilingues de la Couronne;
- fournira aux procureurs bilingues de la Couronne un exemplaire du *Code criminel* en français.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté acadienne et francophone.

Buts

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice, l’Aide juridique et le Service des poursuites publiques s’engagent à :

- soutenir la communauté dans son développement au moyen de consultations, de collaborations et de partenariats;
- consulter la communauté, à communiquer avec elle et à obtenir d’elle des commentaires et des recommandations.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour offrir des occasions de participer à des consultations sur l’accessibilité en français.
- Apporter un soutien au Conseil scolaire acadien provincial pour l’élaboration et la mise en œuvre de son plan d’accessibilité.
- Répondre en français aux demandes de renseignements sur le handicap et l’accessibilité qui sont formulées dans cette langue.
- Envoyer les offres d’emploi bilingues à des partenaires externes pour pouvoir recruter davantage de candidats bilingues.

- Poursuivre la collaboration avec l’AJEFNÉ en participant à ses rencontres.
- Continuer de participer aux réunions du Comité de coordination des services en français avec l’Office des affaires acadiennes et de la Francophonie.
- Suivre les demandes de renseignements en français pour les Services aux victimes.
- Continuer de rencontrer l’AJEFNÉ pour la consulter au sujet des activités liées à la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.
 - Des réunions d’équipe virtuelles régulières sont prévues avec des membres de l’AJEFNÉ, des Services aux tribunaux et la magistrature afin de discuter des activités liées à la mise en œuvre des modifications relatives aux langues officielles pour la *Loi sur le divorce*.

L’Aide juridique de la Nouvelle-Écosse :

- maintiendra son adhésion à l’AJEFNÉ et assistera à ses réunions;
- publiera sur le site Web de l’Aide juridique de la Nouvelle-Écosse du nouveau contenu ou y apportera des modifications.

Le Service des poursuites publiques :

- maintiendra des informations en français sur son site Web.